



**Nations Unies**  
Bureau de la Conseillère spéciale  
pour l'Afrique

# La primauté de la mobilisation des ressources nationales en Éthiopie

Document de bonnes pratiques



© 2022 Nations Unies

Ce travail est disponible en accès libre en respectant la licence Creative Commons créée pour les organisations intergouvernementales, disponible à l'adresse suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/>

Les éditeurs doivent supprimer l'emblème des Nations Unies de leur publication et créer une nouvelle maquette de couverture.

Les éditeurs doivent envoyer le fichier de leur publication par e-mail à l'adresse [publications@un.org](mailto:publications@un.org).

Les photocopies et reproductions d'extraits sont autorisées à condition de dûment contenir les crédits associés.

Cette publication a été préparée par M. Dawit Shimelis Worku, Directeur de la Direction de la gestion des dépenses et du contrôle de la réforme, Ministère des Finances (Ethiopie), M. Jonse Gedefa Leta, Directeur de la Direction des politiques fiscales, Ministère des Finances (Ethiopie), M. Liwaaddine Fliss, Chargé de gestion de programme (OSAA), sous la coordination de M. Kavazeua Katjomuise, économiste hors classe (OSAA).

La publication a grandement bénéficié des contributions et des commentaires de M. Cosmos Amoah, stagiaire (OSAA).

Cette publication a été élaborée dans le cadre du mandat de l'OSAA qui consiste à entreprendre un travail d'analyse, de conseil et de plaidoyer, en particulier pour mettre en lumière les meilleures pratiques des pays africains en matière de mobilisation des ressources nationales pour s'approprier leur programme de financement du développement.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet [www.un.org/osaa](http://www.un.org/osaa) ou contacter [osaa@un.org](mailto:osaa@un.org)

Publication des Nations Unies émise par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

Citation suggérée : Worku, D.S, Leta, J.G., Fliss, L., (2022) « The primacy of Domestic Resource Mobilization in Ethiopia ».

Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, OSAA.

# Sommaire

Résumé analytique .....	6
1. INTRODUCTION .....	7
2. APERÇU DES PERFORMANCES DE CROISSANCE DE L'ÉTHIOPIE .....	8
3. LA DÉPENDANCE ACCRUE DE L'ÉTHIOPIE À L'ÉGARD DE SES RESSOURCES NATIONALES.....	9
Efforts pour élargir l'assiette fiscale.....	10
Efforts continus pour mobiliser des ressources nationales supplémentaires .....	11
4. RÉFORMES DE LA MOBILISATION DES RECETTES PUBLIQUES .....	12
Renforcement des institutions : amélioration de l'administration fiscale .....	12
Numérisation des systèmes de perception des impôts.....	12
Réformes fiscales .....	12
5. RÉFORMES DES DÉPENSES PUBLIQUES.....	14
6. DÉFIS .....	15
Application de la législation fiscale (conformité).....	15
Logistique inadéquate pour les agents du fisc et l'administration fiscale .....	15
Incitations fiscales mal gérées.....	15
Activités économiques fondées sur l'argent liquide.....	16
Faiblesse de l'administration fiscale et inadéquation des politiques .....	16
7. CONCLUSION .....	17

## Liste des figures

---

<b>Figure 1</b> Taux de croissance du PIB par grande classification industrielle aux prix de base constants (pourcentage) 2001/02 -2020/21 .....	8
<b>Figure 2</b> Part des recettes intérieures et des subventions extérieures dans les recettes totales : 2007/08 -2020/21.....	9
<b>Figure 3</b> Part des recettes fiscales et des recettes non fiscales (en pourcentage) : 2010/11- 2020/21 .....	10
<b>Figure 4</b> Part des différentes composantes de l'impôt (en pourcentage) : 2011/12 - 2020/21.....	10
<b>Figure 5</b> Part des recettes fiscales dans le PIB 2012/2013-2020/2021.....	11
<b>Figure 6</b> Recettes et dépenses totales du gouvernement, en milliards d'ETB : 2015/16-2021/22 .....	15



# Résumé analytique

*« Malgré la pandémie de COVID-19 et le conflit civil, l'Éthiopie a connu une forte croissance économique d'environ 10 pourcents et s'est engagée dans de profondes réformes en matière de mobilisation des recettes intérieures (DRM). »*

Le gouvernement éthiopien est convaincu que les recettes nationales sont les sources de financement les plus fiables et les plus durables qui peuvent être exploitées pour financer ses plans de développement ambitieux et progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). L'axe central de la politique budgétaire en Éthiopie est le renforcement de la production de recettes nationales, l'allocation et l'utilisation efficaces et efficientes des ressources, ainsi que le maintien d'un déficit budgétaire compatible avec les objectifs macroéconomiques. L'Éthiopie assume la responsabilité première de son développement et accorde donc une grande importance aux ressources nationales.

Malgré la pandémie de COVID-19 et le conflit civil, l'Éthiopie a connu une forte croissance économique d'environ 10 pourcents et s'est engagée dans de profondes réformes en matière de mobilisation des recettes intérieures (DRM). Ces réformes étaient axées sur le renforcement de l'administration fiscale, notamment en rendant l'autorité fiscale et douanière éthiopienne indépendante et en numérisant les processus de perception des recettes grâce à l'introduction de Tin et d'autres plates-formes électroniques, en réformant l'ajustement des politiques fiscales par l'introduction puis la restructuration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une attention similaire a été accordée au volet Dépenses du budget en introduisant de nouveaux systèmes tels que le système intégré de gestion financière, le système électronique de passation des marchés publics, un système de paiement numérique pour tous les marchés publics et un système intégré de budget et de dépenses. Toutes ces réformes visent à garantir des dépenses publiques transparentes, prudentes et efficaces.

Malgré les efforts croissants pour augmenter les recettes nationales, les défis et les menaces n'ont jamais cessé d'entraver ces efforts. Parmi les nombreuses difficultés, on peut citer les inefficacités dans l'application des lois fiscales, la faiblesse de l'administration fiscale, les incitations fiscales non contrôlées et les insuffisances logistiques qui entravent les progrès en matière de génération de recettes. Consciente de ces défis, l'Éthiopie s'est engagée à poursuivre ses efforts de réforme de la politique fiscale en tenant compte des fondamentaux économiques du pays.



## 1. INTRODUCTION

Les pays qui financent leurs dépenses principalement par le biais de la DRM ont un avantage économique significatif et bénéficient d'une marge de manœuvre politique pour entreprendre les réformes nécessaires par rapport à ceux qui dépendent d'un financement extérieur, principalement parce que les recettes nationales sont moins volatiles et plus prévisibles que les ressources extérieures. Par conséquent, la voie à long terme pour le financement du développement durable devrait être ancrée sur des stratégies et des programmes rentables de gestion des risques de catastrophes. Pour aller de l'avant, la priorité donnée au renforcement de la gestion des risques de catastrophes est un choix stratégique vital pour les pays africains.

Au cours de ces trois dernières décennies, le gouvernement éthiopien a réalisé d'énormes progrès en termes de réduction de la pauvreté, de fourniture de services essentiels (soins de santé, éducation, routes rurales, accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.) et de promotion d'une croissance économique d'environ 10 pourcents au cours de la dernière décennie, malgré la récente pandémie de COVID-19 et le conflit civil.

Pour maintenir ces avancées cruciales en matière de développement, le gouvernement éthiopien a reconnu l'importance d'un système financier solide et résilient, notamment en explorant le potentiel du pays en matière de gestion des risques de catastrophes.

Par conséquent, malgré les récents revers et défis, la vision de l'Éthiopie de promouvoir la transformation structurelle et de répondre à l'ambition du gouvernement de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2025 reste valable et nécessite une mobilisation efficace des recettes nationales.

Sur la base de ce qui précède, ce document présente les efforts déployés par l'Éthiopie pour améliorer la gestion des risques de catastrophes en présentant ses meilleures pratiques en matière de politiques et de stratégies de gestion des risques de catastrophes mises en œuvre, ce qui pourrait inciter d'autres pays à déployer des efforts similaires. Le document est organisé comme suit : Après une brève introduction, la section suivante donne un aperçu concis des perspectives économiques de l'Éthiopie, suivi d'une section sur les efforts accrus du pays pour s'appuyer sur ses ressources intérieures. Les deux sections suivantes présentent la mobilisation des recettes publiques et les réformes des dépenses publiques en Éthiopie. Avant de conclure, le document détaille les défis qui pourraient entraver la réussite de mise en œuvre des réformes du pays en matière de gestion des risques de catastrophes.

## 2. APERÇU DES PERFORMANCES DE CROISSANCE DE L'ÉTHIOPIE

L'Éthiopie a connu des hauts et des bas sur le plan économique, la balance penchant vers le haut. Le produit intérieur brut (PIB) de l'Éthiopie est passé de 8,2 milliards de dollars (US) en 2000/01 à 111,3 milliards de dollars en 2020/21 aux prix courants du marché.

Au cours de la période 2005/06-2020/21, l'Éthiopie a enregistré un taux de croissance annuel moyen du PIB d'environ 10 pourcents (figure 1), la contribution du secteur industriel étant la plus importante. Toutefois, le taux de croissance réel s'est considérablement ralenti pour atteindre 6,3 pourcents, en raison de facteurs mondiaux défavorables tels que la pandémie de Covid-19, combinés à des défis internes tels que la sécheresse, l'invasion de criquets et les conflits civils.

Par la suite, la croissance économique rapide et soutenue et l'augmentation du PIB par habitant ont permis au pays de réaliser des progrès remarquables en matière de réduction de la pauvreté. Entre 2010/11 et 2015/16, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté national a diminué de manière significative, passant de 30 à 24 pourcents. En outre, le maintien de taux de croissance économique élevés a permis d'augmenter le revenu par habitant des citoyens. En chiffres absolus, le niveau de revenu par habitant est passé de 262 dollars en 2006/07 à 1 092 dollars en 2020/21.

**Figure 1**

Taux de croissance du PIB par grande classification industrielle aux prix de base constants (pourcentage)  
2001/02 -2020/21



Source : Ministère des Finances, Éthiopie

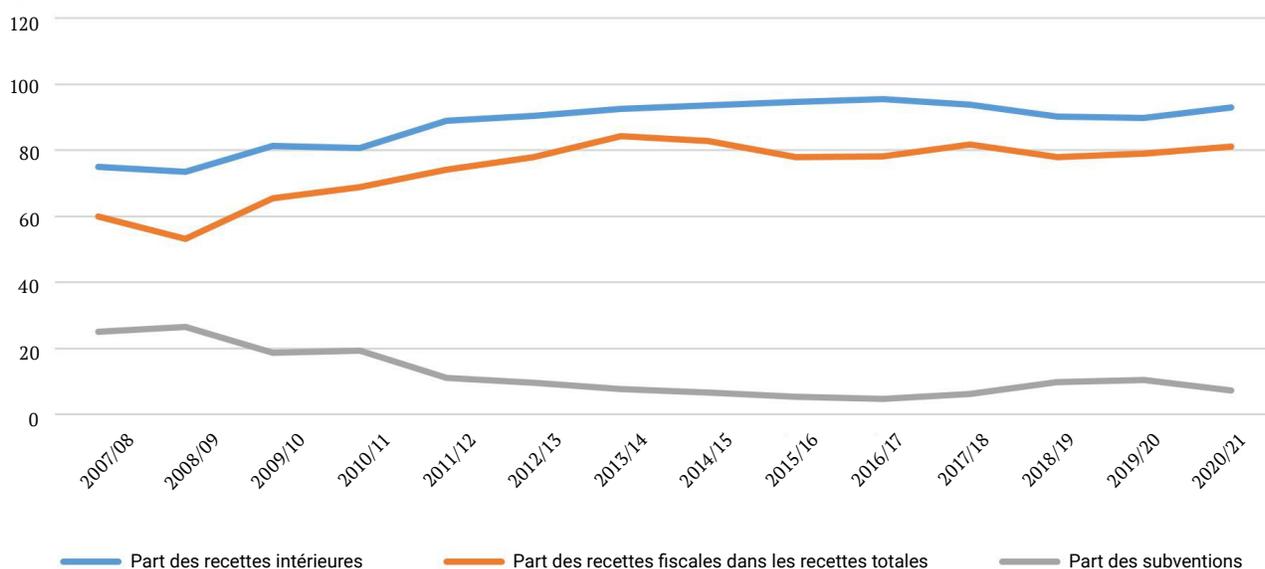
### 3. LA DÉPENDANCE ACCRUE DE L'ÉTHIOPIE À L'ÉGARD DE SES RESSOURCES NATIONALES

« *L'Éthiopie assume la responsabilité de son propre développement et accorde donc une grande importance aux ressources nationales.* »

L'axe principal de la politique budgétaire en Éthiopie a été le renforcement de la production de recettes nationales, l'allocation et l'utilisation efficaces et efficientes des ressources, et le maintien d'un déficit budgétaire compatible avec les objectifs macroéconomiques. L'Éthiopie est responsable au premier chef de son propre développement et accorde donc une grande importance aux ressources nationales. Le gouvernement est fermement convaincu que les recettes nationales sont les sources de financement les plus fiables et les plus durables qui peuvent être exploitées pour financer ses plans de développement ambitieux et progresser vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le gouvernement estime que le renforcement de l'activité économique et une croissance robuste sont essentiels pour mobiliser les ressources publiques provenant de sources fiscales et non fiscales.

**Figure 2**

Part des recettes intérieures et des subventions extérieures dans les recettes totales : 2007/08 -2020/21



Source : Ministère des Finances, Éthiopie

Les données existantes suggèrent que la capacité de financement des recettes nationales augmente au fil du temps. Alors qu'en 2000, les recettes nationales ne servaient à financer que 61 pourcents des dépenses des administrations publiques, cette proportion passera à 93 pourcents en 2020/21. Cela démontre clairement la volonté du gouvernement d'être autonome dans le financement des projets auprès des sources nationales les plus fiables. Cela a donc aidé le gouvernement à investir dans des capacités à long terme qui garantissent une croissance durable et une transformation structurelle, et dans des programmes de développement en faveur des pauvres qui garantissent l'inclusion sans perdre de vue les objectifs de développement à long terme. À cette fin, le pays a investi massivement dans les infrastructures sociales et économiques, les services publics de base et le développement rural.

En 2020/21, les recettes intérieures représentaient environ 93 pourcents des recettes totales et ont connu une augmentation significative par rapport à leur part de 75 pourcents en 2007/08, les dons extérieurs contribuant et représentant près de 25 pourcents des recettes des administrations publiques. En 2020/21, la part des recettes fiscales dans les recettes totales s'élèvera à 81 pourcents, ce qui implique une moindre dépendance à l'égard des sources non fiscales (figure 2).

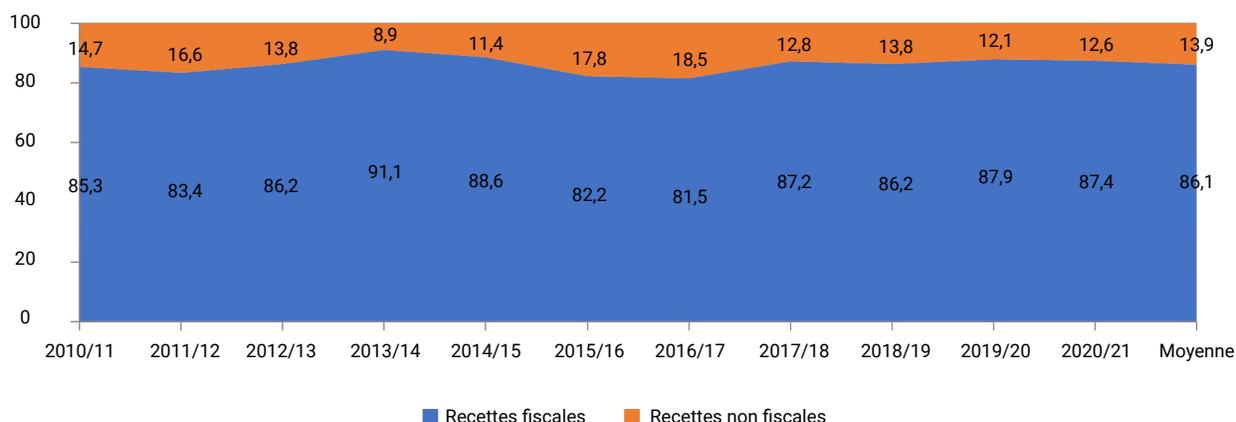
## Efforts pour élargir l'assiette fiscale

Les tendances et les parts des différents types d'impôts, directs, indirects et droits et taxes à l'importation, varient considérablement (figure 4). Au sein des sources nationales, la part des recettes fiscales et non fiscales a légèrement évolué au cours de la dernière décennie. En 2010/11, la part des recettes non fiscales était d'environ 14,7 pourcents. Cette part a diminué de manière significative au cours de la décennie et a atteint 12,1 pourcents en 2019/20, ce qui implique une moindre dépendance à l'égard des sources non fiscales (figure 3). Bien que la contribution des recettes non fiscales à la caisse de l'État reste faible, elle est devenue un instrument important pour mobiliser des ressources financières afin de couvrir les allocations budgétaires supplémentaires au cours de l'année fiscale lorsque le besoin s'en fait sentir en raison de conditions imprévues.

Au cours de la dernière décennie, la dépendance des recettes fiscales à l'égard des taxes sur le commerce international s'est clairement déplacée vers les impôts directs et indirects nationaux. En 2011/12, environ 39 pourcents des recettes fiscales de l'État provenaient du commerce international. Grâce à la croissance régulière de l'économie et à l'amélioration de la capacité de recouvrement des impôts, la part des impôts directs et indirects nationaux a augmenté pour atteindre 72,5 pourcents, tandis que la part du commerce international a diminué pour atteindre 27,4 pourcents en 2020/21. Par conséquent, au cours de la dernière décennie, la contribution de la fiscalité directe, de la fiscalité indirecte intérieure et des droits et taxes à l'importation a été en moyenne d'environ 38,8 pourcents, 28,9 pourcents et 32,3 pourcents, respectivement (figure 4).

**Figure 3**

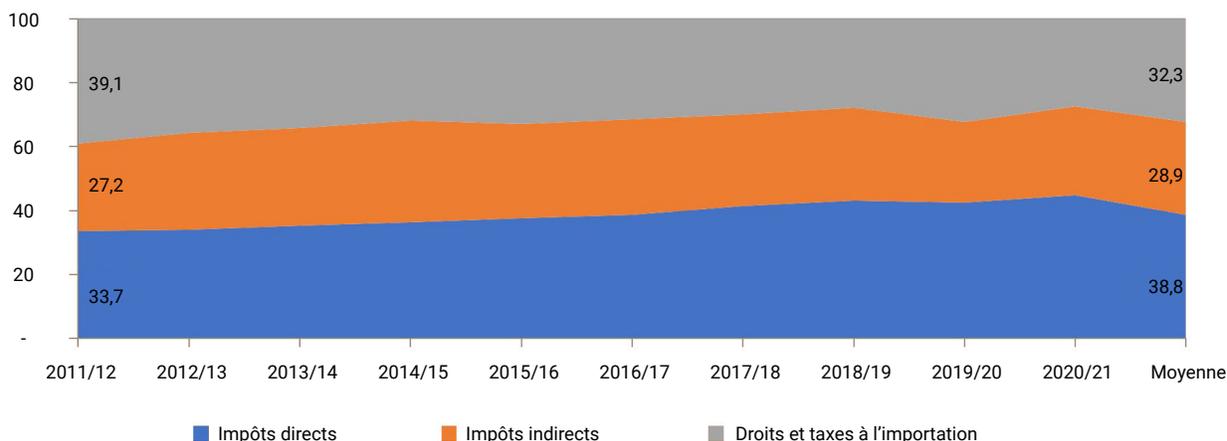
Part des recettes fiscales et des recettes non fiscales (en pourcentage) : 2010/11- 2020/21



Source : Ministère des Finances, Éthiopie

**Figure 4**

Part des différentes composantes de l'impôt (en pourcentage) : 2011/12 - 2020/21



Source : Ministère des Finances, Éthiopie

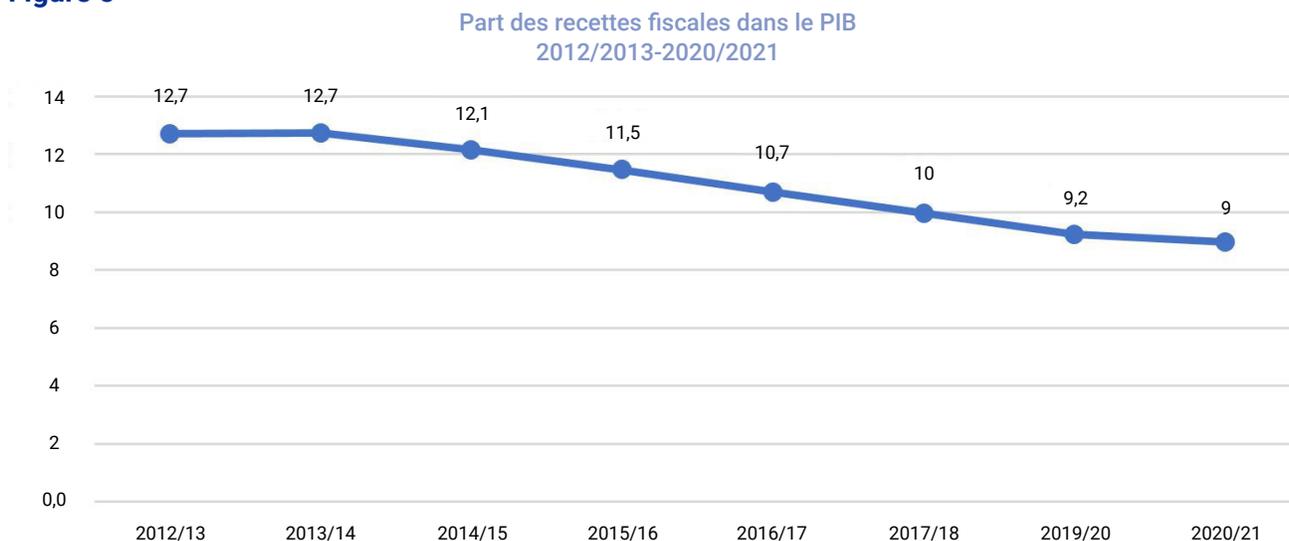
## Efforts continus pour mobiliser des ressources nationales supplémentaires

D'une manière générale, bien que la croissance des recettes fiscales n'ait pas été satisfaisante au cours de la dernière décennie, l'économie a généré les recettes nécessaires, principalement à partir de sources intérieures et surtout d'impôts. À cet égard, les recettes fiscales ont augmenté en moyenne d'environ 24,5 pourcents au cours des 12 dernières années. Toutefois, leur taux de croissance n'a pas suivi la croissance de l'économie, en particulier depuis 2015/16, ce qui a entraîné une baisse du ratio impôts/PIB.

Le ratio impôts/PIB est une mesure économique qui évalue le montant des impôts perçus par le gouvernement par rapport au montant des revenus que le pays génère à partir de l'ensemble des activités économiques. Au cours de la dernière décennie, l'économie éthiopienne a enregistré une croissance constante et régulière, plaçant le pays sur le devant de la scène économique mondiale. Malgré cette croissance, le ratio impôts/PIB du pays s'élève en moyenne à 11 pourcents par an, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de la région, qui est de 15 pourcents. En règle générale, les recettes fiscales du deuxième programme de croissance et de transformation diminuent considérablement au fil du temps. La part des impôts dans le PIB était de 12,7 pourcents en 2012/13, soit une baisse de 3,7 points de pourcentage en 2020/21 et de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente (2019/20) (figure 5).

Bien que le montant des impôts collectés ait beaucoup progressé, le taux de croissance n'a pas été proportionnel à la vitesse de la croissance économique<sup>1</sup>. Le faible ratio impôts/PIB indique également qu'il existe une marge de manœuvre budgétaire pour mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en améliorant la politique et l'administration fiscales. Les réformes introduites par le gouvernement, tant au niveau des recettes que des dépenses, s'inscrivent dans le moyen ou le long terme et mettront du temps à produire les effets escomptés. Il est essentiel de maintenir l'élan en dotant le pays des outils fiscaux nécessaires pour mobiliser les ressources nationales afin d'assurer la durabilité de ces ressources.

Figure 5



Source : Ministère des Finances, Éthiopie

1 Le faible ratio impôts/PIB de l'Éthiopie s'explique également par le fait que le secteur agricole, qui contribue pour plus de 40 pourcents au PIB du pays, est largement exonéré d'impôts.

## 4. RÉFORMES DE LA MOBILISATION DES RECETTES PUBLIQUES

Au fil des ans, l'Éthiopie a fait d'énormes progrès pour améliorer la mobilisation de ses recettes intérieures. À cet égard, voici quelques réformes et politiques introduites par le gouvernement éthiopien :

### Renforcement des institutions : amélioration de l'administration fiscale

Pour augmenter les recettes intérieures, le gouvernement éthiopien a cherché à améliorer l'efficacité de l'administration des recettes en renforçant les capacités du Ministère des Impôts et de l'Autorité douanière. Des efforts équivalents ont été déployés pour améliorer le développement des ressources humaines par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la promotion de l'intégrité du personnel. Les médias ont également été utilisés pour des campagnes d'éducation fiscale expliquant la nécessité de payer des impôts et de contribuer au budget du gouvernement pour financer des programmes et des projets de développement.

Le gouvernement éthiopien était pleinement conscient que le financement national devait primer sur les autres ressources extérieures et a abordé la réforme fiscale administrative de 2008 et 2009 dans cet esprit. Il est important de noter que l'Administration fiscale fédérale, l'Autorité douanière éthiopienne et l'Administration de la Loterie nationale - qui étaient auparavant toutes placées sous la supervision du Ministère des Finances - ont été regroupées au sein de l'Autorité fiscale et Douanière éthiopienne (ERCA), qui a pris en charge leurs opérations. Le statut et l'efficacité de l'administration des impôts s'en sont trouvés considérablement renforcés, celle-ci étant désormais supervisée par une autorité unique et indépendante et soumise à des règles particulières destinées à lutter contre la corruption et la mauvaise gestion.

### Numérisation des systèmes de recouvrement des impôts

L'automatisation de l'administration fiscale est impérative, car elle améliore le traitement et l'échange d'informations, la collecte des impôts, le service aux contribuables et l'application de la législation fiscale en détectant rapidement les contrevenants tels que les déclarants tardifs, les non-déclarants et les contribuables en retard de paiement. Conscient du rôle de l'automatisation dans l'administration fiscale, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives depuis la fin des années 1990. Parmi les initiatives de modernisation des technologies de l'information dans le secteur fiscal, on peut citer les suivantes :

- Enregistrement du numéro d'identification fiscale (NIF) pour les particuliers, soutenu par un système biométrique (empreintes digitales) lancé en septembre 2009 pour éviter la duplication des NIF.

- Déploiement du système d'enregistrement des ventes et
- Introduction de l'e-filing et de l'e-payment, etc.

En règle générale, la numérisation du processus de collecte des impôts permet de réduire le temps de traitement des déclarations et le temps de paiement, ainsi que le coût de perception des impôts. Par inadvertance, le respect des règles est renforcé ; plus précisément, le temps nécessaire au respect des règles est raccourci et assoupli.

### Réformes fiscales

Plusieurs réformes fiscales et ajustements politiques ont eu lieu depuis que le gouvernement a pris conscience de la nécessité d'améliorer la mobilisation des recettes nationales. Ces réformes comprennent :

**Les réformes de l'impôt sur le revenu :** La loi sur l'impôt sur le revenu qui était en vigueur depuis plus de 40 ans a été remplacée en juillet 2002. La Proclamation relative à l'impôt sur le revenu n° 286/2002 a réduit l'impôt sur le revenu des sociétés de 35 à 30 pourcents et le taux supérieur d'imposition sur le revenu pour les propriétaires uniques de 40 à 35 pourcents. La loi fiscale comprenait des dispositions relatives au report des pertes, aux plus-values et aux retenues à la source.

**La réforme de la TVA :** Les réformes de la fiscalité indirecte en Éthiopie ont commencé par l'introduction de la TVA en janvier 2003, en remplacement des taxes sur les ventes et le chiffre d'affaires soutenues par la Proclamation 285/2002. Après avoir mis en place la TVA, le gouvernement a entrepris plusieurs réformes administratives, notamment l'introduction de machines électroniques d'enregistrement des ventes (ESRM) en août 2007. Par la suite, le seuil d'enregistrement de la TVA de 500 000 ETB a été révisé afin de tenir compte de l'inflation. Avec cette révision, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 1 million d'ETB sont tenues d'être assujetties à la TVA, et celles qui se situent en deçà seront soumises à l'imposition sur le chiffre d'affaires.

En août 2019, le gouvernement a publié un amendement au régime de TVA. Les principaux éléments de cette réforme de la TVA sont la retenue de TVA, les remboursements de TVA et la fréquence des versements de la TVA.

- Avant cette réforme, les entités gouvernementales et les entreprises publiques faisaient office d'agents de collecte de la TVA et devaient retenir le montant total de la taxe lorsqu'elles effectuaient des achats auprès d'entreprises assujetties à la TVA.

Étant donné que cela posait des problèmes de liquidités aux contribuables, la réforme a réduit le montant de la retenue à 50 pourcents. En d'autres termes, les agents chargés de la retenue à la source ne doivent plus retenir que 50 pourcents de la taxe à payer et transférer le reste au vendeur.

- En ce qui concerne les remboursements, la récente réforme de la TVA applique un système de remboursement basé sur le risque et propose des règles détaillées et des critères d'éligibilité pour les remboursements de TVA.
- La réforme prévoit également d'abaisser la fréquence de déclaration de la TVA pour les petits contribuables, c'est-à-dire les contribuables dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 70 millions d'ETB, de mensuelle à trimestrielle. Cela réduira la charge des contribuables qui doivent déclarer leur TVA chaque mois.

**Timbre fiscal :** En 2020, le gouvernement a pris des mesures de réforme des droits d'accises afin d'augmenter les recettes liées à ces droits en élargissant l'assiette, en augmentant les taux applicables à certains produits et en améliorant l'administration des droits d'accises. Dans le cadre de cette réforme, la base d'imposition des biens produits localement passe du « coût de production » au « prix départ-usine. » Certains produits de luxe, dont le prix n'est pas flexible, et ceux qui ont des effets externes nocifs sur la santé ou l'environnement sont désormais inclus dans l'assiette des droits d'accises ou soumis à des taux d'accises plus élevés.

**La réforme des tarifs douaniers :** la gestion des incitations fiscales, en particulier les exonérations de droits de douane à l'importation et à l'exportation, ainsi que les exonérations accordées aux entreprises étrangères et aux autres grandes sociétés au sein d'une économie, est cruciale pour la mobilisation des recettes nationales. Au cours des années précédant 2019, le gouvernement éthiopien a perdu plusieurs sommes importantes en termes de recettes fiscales, principalement en raison d'incitations non contrôlées accordées dans le cadre de diverses opérations commerciales et manufacturières. Plus précisément, le taux d'imposition effectif appliqué aux exonérations accordées à certains produits et importateurs en Éthiopie était nettement inférieur au taux légal. En 2019, le gouvernement éthiopien a modifié les lois sur la fiscalité du commerce extérieur et mis fin aux privilèges d'un certain nombre de marchandises et d'importateurs, les faisant passer du deuxième barème tarifaire au premier barème, selon lequel ils sont censés payer les droits de douane et les taxes habituels.

**Taxe foncière :** l'impôt foncier a été présenté au Conseil des Ministres et devrait entrer en vigueur d'ici 2014 (exercice financier éthiopien). Une grande partie des recettes, voire la totalité, proviendra des États régionaux et des administrations municipales.

**Taxe verte :** le gouvernement étudie la possibilité d'appliquer une taxe sur les véhicules.



Copyright : Adobe Stock/Lubo Ivanko

## 5. RÉFORMES DES DÉPENSES PUBLIQUES

Pour que les efforts du gouvernement visant à financer le budget public par la gestion des risques de catastrophes soient couronnés de succès, il est nécessaire d'adopter des pratiques adéquates de gestion des finances publiques. D'où l'adoption de réformes visant à améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité de la gestion des dépenses publiques aux niveaux fédéral et régional. Les principales réformes structurelles qui ont eu lieu sont les suivantes :

- i. Le Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) mis en œuvre par le gouvernement fédéral d'Éthiopie (FGE), par l'intermédiaire du Ministère des Finances, vise à améliorer le système de gestion des finances publiques et l'administration des biens, à renforcer la responsabilité, à fournir des informations financières et patrimoniales en temps utile et à assurer la transparence au sein des ministères fédéraux, des agences, des régions, des administrations municipales, des zones et des woredas. Jusqu'en 2022, le système IFMIS <sup>2</sup> a été déployé dans 139 organismes publics fédéraux et, par la suite, 80 pourcents du budget du gouvernement fédéral a été géré efficacement grâce à ce système. Cela a permis d'améliorer considérablement la gestion budgétaire, qui est abordable, efficiente et efficace, et d'améliorer l'ouverture et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques.
- ii. Un système électronique de passation des marchés publics a été mis en place en 2021 afin de garantir une plus grande transparence et une plus grande responsabilité grâce à une meilleure gouvernance. À ce jour, les résultats de cette politique sont prometteurs depuis sa phase pilote au sein de neuf (9) grandes entités adjudicatrices fédérales. Sur la base des résultats obtenus, le gouvernement éthiopien propose d'étendre la couverture de ces mécanismes à tous les organes du gouvernement fédéral dans les années à venir.
- iii. Un système numérique pour tous les paiements publics a été mis en place afin de rationaliser les dépenses de l'État et du secteur public et de renforcer l'efficacité et la responsabilité. Les paiements de gouvernement à gouvernement sont désormais effectués sous forme électronique à grande échelle. En 2021, le système de paiement électronique de gouvernement à fournisseur a été lancé et mis en œuvre au sein de toutes les entités publiques fédérales. Cette stratégie est largement utilisée sur les marchés financiers en raison des initiatives des gouvernements en matière de services numériques.
- iv. Une autre innovation majeure est l'intégration du budget et des dépenses (IBEX) <sup>3</sup>. Actuellement, tous les gouvernements régionaux et les administrations locales utilisent le système IBEX (un système autonome), l'ancien système d'enregistrement pour la gestion, le contrôle et le suivi des budgets. Actuellement, 47 pourcents des bureaux régionaux/administrations zonales/locales utilisent le système IBEX en ligne. Cela permet un accès central à l'information pour les bureaux régionaux des Finances. Il assure la transparence et le contrôle du budget à cet égard.
- v. Des programmes de renforcement des capacités ont été proposés à plus de 5 000 utilisateurs finaux par an afin de garantir que les administrations et les utilisateurs finaux concernés utilisent correctement ces systèmes nouvellement introduits.

2 Système IFMIS en Éthiopie (<https://www.mofed.gov.et/programmes-projets/ifmis/>)

3 En savoir plus sur IBEX (<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6667/399960PAPER0Bu10082136939301PUBLIC1.pdf>)

## 6. DÉFIS

Bien que l'Éthiopie ait globalement réussi à améliorer le respect des règles, l'efficacité du système et les recettes, comme en témoignent les améliorations constantes des indicateurs de productivité liés à la TVA et à l'impôt sur le revenu, ses recettes intérieures restent faibles. En revanche, les dépenses publiques continuent d'augmenter de manière significative (figure 6).

Il est impératif de souligner les défis majeurs auxquels le gouvernement est confronté lorsqu'il s'agit de saisir les nombreuses opportunités inexploitées pour générer suffisamment de ressources nationales nécessaires au financement des projets et des dépenses du gouvernement. Les défis suivants ont été identifiés :

### Application de la législation fiscale (conformité)

La plupart des pays africains disposent de lois adéquates, mais ne les respectent ni ne les appliquent. Sans exception, les lois fiscales éthiopiennes ont été, d'une manière ou d'une autre, moins appliquées, afin d'atteindre des objectifs spécifiques. Notamment, la couverture de l'audit a été faible dans une large mesure (moins de 10 pourcents) dans de nombreuses juridictions fiscales, en dépit d'un respect insuffisant des règles fiscales.

### Logistique inadéquate pour les agents du fisc et l'administration fiscale

Un niveau élevé de respect des obligations fiscales exige des efforts proportionnels en termes humains, technologiques et matériels. En Éthiopie, on estime que les autorités fiscales ne disposent pas des moyens logistiques nécessaires à l'éducation des contribuables et à l'application de la loi. Les efforts visant à rationaliser l'enregistrement des contribuables, le remplissage des déclarations et les paiements sont involontairement entravés.

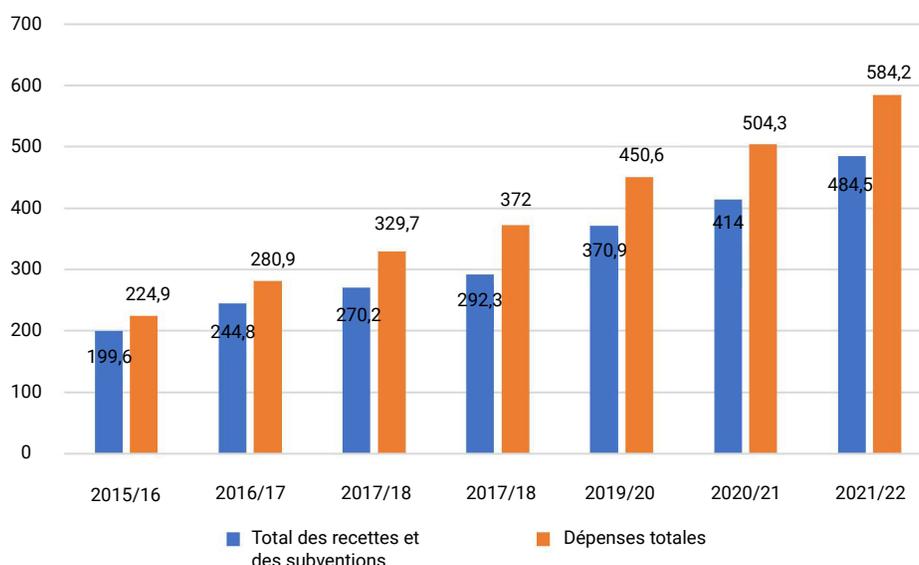
### Incitations fiscales mal gérées

L'autre problème est celui des incitations fiscales. Une structure institutionnelle complexe pour l'octroi d'incitations et d'exonérations fiscales a créé des lacunes dans le système fiscal. On estime que les entités responsables des incitations fiscales, y compris les autorités fiscales, n'ont pas suffisamment évalué l'efficacité de leurs politiques et les résultats escomptés. En conséquence, des plaintes ont été déposées au sujet d'un abus généralisé des incitations à l'investissement.

Comme l'indique Mascagni (2013, p.276), « Je constate que les incitations fiscales sont effectivement généreuses dans le secteur manufacturier éthiopien, la plupart des entreprises étant confrontées à un taux d'imposition effectif bien inférieur au taux légal. »<sup>4</sup>

Figure 6

Recettes et dépenses totales du gouvernement, en milliards d'ETB : 2015/16-2021/22



Source : Ministère des Finances, Éthiopie

4 Mascagni, G. (2013). *Tax revenue mobilization in Ethiopia*. Doctorate Thesis, Department of Economics, University of Sussex

## Activités économiques fondées sur l'argent liquide

Le niveau de développement associé aux transactions en espèces dans l'économie constitue une autre menace pour la réussite de la mise en œuvre du GRC, en particulier en ce qui concerne la mobilisation des recettes fiscales. L'argent liquide est un moyen d'échange privé, non identifiable et non enregistré, ce qui garantit l'anonymat, une caractéristique des transactions de fraude fiscale et des échanges de l'économie souterraine. En Éthiopie, les transactions entre les entreprises et les consommateurs se font essentiellement en espèces. Cela indique qu'il existe une grande marge de manœuvre pour la sous-déclaration des revenus et l'évasion fiscale.

## Faiblesse de l'administration fiscale et inadéquation des politiques

D'une manière générale, la mobilisation des recettes fiscales se heurte à des problèmes d'inefficacité administrative. Il s'agit des problèmes liés à l'inadéquation des lois et politiques fiscales, à l'incapacité d'augmenter fortement l'assiette fiscale, aux difficultés liées à la simplification de la conformité et à la sensibilisation de l'opinion publique.

Outre les défis susmentionnés, il est important de souligner que les performances de l'Éthiopie en matière de mobilisation des recettes et de gestion des dépenses, ainsi que ses réformes et politiques courageuses, ont été largement influencées par des situations mondiales et internes critiques telles que la pandémie de COVID-19, la sécheresse, l'invasion de criquets, les conflits internes, etc.

## 7. CONCLUSION

Le gouvernement éthiopien est déterminé à accélérer le développement économique en menant des politiques axées sur la croissance en faveur des pauvres, associées à un environnement macroéconomique stable. Pour atteindre cet objectif, l'accent est mis sur la mobilisation des ressources nationales, en particulier les recettes fiscales, en améliorant l'efficacité et l'efficacité de l'administration des recettes. Le renforcement de la capacité du Ministère des Recettes et de l'Autorité douanière à améliorer l'efficacité de la collecte des impôts en mettant en œuvre les réformes fiscales et douanières en cours est devenu un processus continu. Il en va de même pour les questions liées à l'amélioration du développement des ressources humaines et de la gestion des bureaux des recettes, au développement d'un système d'information moderne pour une administration fiscale rapide et fiable, et à l'amélioration des relations avec les clients et de la sensibilisation des contribuables. Le pays met également l'accent sur le renforcement des systèmes de gestion des dépenses pour une utilisation efficace et efficiente des ressources publiques mobilisées aux niveaux fédéral et régional.

D'une manière générale, bien que de nombreux défis aient été rencontrés lors de la mise en œuvre des mesures politiques prises par le gouvernement éthiopien, l'économie évolue dans la bonne direction. En outre, cela démontre la force et la résilience de l'économie face aux multiples catastrophes naturelles et d'origine humaine.

En résumé, les efforts des pays en matière de gestion des risques de catastrophes sont les bienvenus et doivent être soutenus par toutes les ressources disponibles. Pour mettre en place une gestion efficace des droits de douane, il est nécessaire de rationaliser les incitations fiscales, de renforcer les institutions et de leur donner les moyens de poursuivre les tâches de mise en œuvre et de respect de la législation. En outre, les pays doivent constamment s'engager dans des réformes significatives de leur politique fiscale en tenant compte des fondamentaux économiques en vigueur. Reconnaître que la mobilisation des revenus est un processus continu qui nécessite un suivi et une évaluation réguliers est la clé de la réussite de la gestion des risques de catastrophes. La nécessité d'une base politique, économique et institutionnelle solide doit être reconnue de la même manière.

